



Réunion publique du Conseil Consultatif de Quartier «Batignolles-Cardinet»

Le 25 novembre 2014

Thème :

- Le rôle d'une mairie d'arrondissement

A la tribune :

Cédric LECOMTE-SWETCHINE, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et délégué au Conseil Consultatif de Quartier Batignolles-Cardinet

Hubert de SEGONZAC, Conseiller d'arrondissement en charge de la Sécurité

Olivier BOUET, Conseiller d'arrondissement en charge du Grand Paris et de l'Urbanisme

Pierre BOURRIAUD, Directeur Général des Services de la mairie du 17^{ème} arrondissement

Cédric LECOMTE-SWETCHINE introduit la réunion par des remerciements à l'attention des intervenants, des élus, des conseillers de quartier et des habitants présents nombreux à cette première réunion publique de la mandature.

Il félicite les agents de la Direction des Espaces Verts pour les magnifiques sapins et décorations qui ornent l'intérieur et l'extérieur de la mairie.

Cédric LECOMTE-SWETCHINE fait une présentation du Conseil Consultatif de Quartier (rôle, composition et fonctionnement). Vous pouvez consulter la charte de fonctionnement des CCQ en cliquant sur le lien suivant : [CCQ Batignolles-Cardinet](#)

Les membres du Conseil Consultatif de Quartier Batignolles-Cardinet se sont réunis à plusieurs reprises depuis début juillet :

- Une première réunion de bureau s'est tenue le 4 juillet. Elle nous a permis d'échanger sur des sujets qui allaient s'imposer à nous :
 - Arrivée du tramway (ligne T3) ;
 - Arrivée du métro (ligne 14) ;
 - Le futur Palais de justice (regroupant le Tribunal de Grande Instance, des tribunaux d'instance et de police) ainsi que la Direction régionale de la Police Judiciaire ;
 - Poursuite du développement de la ZAC ;
 - Les sujets du quotidien du quartier ;
 - Etc...

- Lors de la deuxième réunion de bureau qui s'est tenue le 16 octobre, nous avons mis en place des groupes de travail (voirie - économie et nouvelles technologies - culture et éducation - espace public et sécurité) afin d'avoir des interlocuteurs privilégiés selon les thématiques. Cette déclinaison des compétences permettra également aux riverains de se rapprocher plus aisément du bon interlocuteur.

- La première marche exploratoire, en présence de Madame le Maire, a eu lieu le 13 novembre. Cette visite de terrain (dont le principe sera renouvelé régulièrement) a pour but :
 - d'aller à la rencontre des habitants ;
 - d'alerter sur d'éventuels sujets causant des difficultés ;
 - de proposer d'éventuelles améliorations ;
 - de mettre en lumière de belles réalisations de notre quartier ;
 - ou autres...

Présentation du rôle d'une mairie d'arrondissement par Pierre BOURRIAUD :

Ville-capitale, ville révolutionnaire qui fut le théâtre de la Commune (1871), Paris a toujours attiré la méfiance du pouvoir étatique. Alors que le principe de l'élection du maire a été instauré définitivement pour toutes les communes par une loi de 1882, Paris n'élit son maire que depuis la loi du 15 décembre 1975 (premières élections municipales en 1977).

Les années 80 est une étape de **déconcentration** de la Ville de Paris vers les arrondissements à travers notamment la réforme du scrutin municipal, la création des conseils d'arrondissement. Les années 2000 voient naître un mouvement de **décentralisation** avec la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dite loi « Vaillant » qui formalise la participation des habitants à la vie locale, à travers la création des conseils de quartier, la création de postes d'adjoints de quartier et également, le renforcement des conseils d'arrondissement par l'extension du champ de compétence: PLU, création d'équipements de proximité, dotations d'investissement et de fonctionnement allouées...

Il existe **122 conseils de quartier** parisiens. Ils constituent des lieux de dialogue entre habitants, élus et services mais également entre habitants eux-mêmes. Le Maire peut associer les conseils de quartier à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier. Les moyens mis à la disposition des conseils de quartier sont :

- Un budget de fonctionnement de 3306 € par conseil et par an

- Un budget d'investissement de 8264 € par conseil et par an
- Des coordinateurs des conseils de quartier

Autre particularité de la capitale, Paris est à la fois **une commune et un département**. Le Conseil de Paris détient une double compétence et réunit deux assemblées, celle du conseil municipal et celle du conseil général. 527 représentants politiques sont élus à Paris dont 1/3 sont conseillers de Paris et 2/3 conseillers d'arrondissement. La répartition du nombre d'élus par arrondissement se calcule en fonction du nombre d'habitants par arrondissement, pour exemple, le 1^{er} arrondissement détient 11 sièges d'élus tandis que le 17^{ème} détient 36 sièges.

Paris est également la seule ville de France où les **compétences de Police** reviennent au Préfet. Toutefois, la loi de 1986 a modifié cette donne en reconnaissant au Maire de Paris un pouvoir de police en matière de salubrité sur la voie publique et le charge du maintien du bon ordre dans les foires et marchés. Par ailleurs, aux termes de la loi de 2002, le Maire de Paris dispose désormais d'une compétence générale pour tout ce qui relève de la circulation et du stationnement à Paris.

Les compétences du **conseil de Paris** sont des compétences de droit commun. Comme tout conseil municipal, il vote le budget de la Ville, le taux des impôts locaux, les marchés importants, les subventions attribuées, les projets d'urbanisme... et comme tout conseil général, il vote le budget du département, les politiques sanitaires et sociales...

Les compétences du **conseil d'arrondissement** relèvent de compétences d'attribution. Il gère les équipements de proximité et décide de l'implantation ou aménagement de ces équipements. Le 17^{ème} arrondissement regroupe 174 équipements de proximité. Le conseil d'arrondissement est consulté sur tous les projets et affaires qui concernent l'arrondissement. Il a un rôle de relais entre la population et le conseil de Paris et peut notamment saisir cette instance au travers de vœux.

Les séances du conseil d'arrondissement sont publiques. Retrouvez les dates et l'ordre du jour du conseil du 17e en cliquant sur le lien suivant [CA 17e](#)

Les séances du conseil de Paris sont accessibles sur réservation car il y a peu de places pour le public. Les séances sont toutefois diffusées en direct ou en différé : pour visionner les séances, cliquez sur [CP vidéo](#)

L'administration parisienne comprend 20 Directions qui regroupent 55 000 agents répartis sur 3 000 sites. Son organisation est complexe, chaque Direction a sa propre structuration et son propre fonctionnement. L'administration se décline en 4 pôles : le pôle espace public, le pôle économique et social, le pôle fonctions support et appui et le pôle service aux parisiens.

Le budget de la Ville de Paris est voté annuellement par le conseil de Paris et comporte 2 sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Le budget annuel s'élève à 8 milliards € dont 80% est consacré au fonctionnement et 20% à l'investissement. Pour connaître la répartition des dépenses et recettes, retrouvez le document, présenté à la réunion publique, sur la page web de votre conseil de quartier en cliquant sur [CCQ Batignolles-Cardinet](#)

Le budget du 17^e arrondissement, dit **État Spécial d'Arrondissement** (ESA), est une partie intégrante du budget de la Ville de Paris. Il s'élève à 10 millions € environ et se répartit en 2 dotations :

- La dotation de gestion locale (DGL) : le conseil de Paris dote les conseils d'arrondissement des moyens d'assurer les dépenses de fonctionnement des équipements
- La dotation d'animation locale (DAL) finance les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale, et les travaux d'entretien des équipements

Une dotation d'investissement (DI) est également allouée à l'arrondissement. Elle reste très modeste (411 435 €) et permet de réaliser quelques travaux dans les équipements de proximité.

L'essentiel du Budget d'Investissement dédié aux arrondissements est ailleurs. Il fait l'objet d'une programmation budgétaire à laquelle les maires d'arrondissement sont étroitement liés. Ce sont les **Investissements Localisés** (IL).

Pour partie les maires d'arrondissement ont la maîtrise de cette programmation au travers de deux enveloppes : une enveloppe « espace public » et une enveloppe « équipements de proximité » (dont le montant cumulé pour le 17^{ème} est en 2014 de 5,2 millions €).

Pour partie les maires doivent négocier les investissements à réaliser, discuter, convaincre jusqu'à l'arbitrage final de la Maire de Paris et le vote du Budget par le conseil de Paris. Cette discussion concerne l'ensemble des grosses opérations.

La somme allouée aux IL est fluctuante d'une année sur l'autre et dépend des projets et de leur envergure. Entre 2008 et 2014, une moyenne annuelle de 27 millions € a été attribué aux IL du 17^{ème} arrondissement.

Pour plus de détails, retrouvez le document sur la page web de votre conseil de quartier en cliquant sur [CCQ Batignolles-Cardinet](#)

Les grands principes du **Budget participatif** : Il a été décidé que 5 % du budget d'investissement parisien serait construit avec les habitants, soit un total de 426 millions d'euros entre 2014 et 2020. La première étape s'est déroulée en septembre 2014, les parisiennes et parisiens ont été invités à voter pour leurs projets préférés (vote en faveur de 5 projets maximum) parmi une liste de 15 projets à l'échelle parisienne. Les projets les plus populaires seront mis en œuvre à partir de 2015. Pour connaître les résultats du vote, cliquez sur [Budget participatif](#)

A compter de 2015, une plateforme « d'idéation » permettra à tous les parisiens de faire remonter par internet des idées et de les formaliser en projets. Ces projets, après expertise et estimation financière des services de la Ville, seront présentés et votés chaque année en septembre. Les projets qui auront remporté le plus de suffrages seront réalisés pendant la mandature.

Pour répondre aux questions des habitants, **Cédric LECOMTE-SWETCHINE** et **Pierre BOURRIAUD** ont apporté les précisions suivantes :

Piscine :

- Madame le Maire avait émis un vœu relatif à l'implantation d'une piscine dans le cadre de l'aménagement des terrains « Clichy-Batignolles » suite aux attentes exprimées par les habitants. Malheureusement ce vœu n'a pas été voté.

La piscine Bernard Lafay est souvent fermée notamment pendant la période estivale en raison de travaux de rénovation réalisés en plusieurs phases.

Paulette DELPECH, Conseillère d'arrondissement (EELV) avait émis, lors du Conseil d'arrondissement du 13 octobre 2014, un vœu relatif à la mise en place de piscines éphémères. Ce vœu a été validé au Conseil d'arrondissement et doit maintenant être voté au Conseil de Paris.

La construction d'une piscine au nord de Paris est un projet acté. Pas plus d'informations pour le moment quant au calendrier, lieu (nord du 17^{ème} ou sud du 18^{ème})...

ZAC Clichy-Batignolles :

- Nous avons sollicité la Direction des Espaces Verts afin que les horaires du Parc Martin Luther King soient aménagés pour les enfants qui se rendent dans la nouvelle école Bernard Buffet. La traversée du parc permet aux enfants qui étaient scolarisés du côté Saussure, et qui du

fait de la sectorisation doivent fréquenter ce nouvel établissement, un trajet plus court, plus sécurisé et plus agréable.

- Le nombre de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR) n'est probablement pas encore pas arrêté. Les voies nouvelles de la ZAC sont encore à des stades d'avancement de projet. La question sera posée à la Direction de la Voirie.

Prolongement de la ligne 14 :

La mise en service du prolongement de la ligne 14, initialement prévue en 2017, a dû être repoussée à 2019 en raison de contraintes techniques, administratives et environnementales. Des travaux de déviation, de possessions de terrains, des expropriations à Clichy la Garenne notamment et des dérivations de chauffage ont pris plus de temps que prévu.

Les nouvelles stations Pont Cardinet et Porte Clichy sont pourtant indispensables pour mettre fin aux conditions de transport insupportables des usagers de la ligne 13 et desservir le nouveau quartier Clichy-Batignolles (3 500 logements, 140 000 m2 de bureaux, l'arrivée de la Cité judiciaire comprenant le futur TGI de Paris et la DRPJ, actuel 36 quai des Orfèvres et de nombreux équipements de proximité).

Une pétition (en ligne ou formulaire dans le hall de la mairie) à l'initiative de Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème}, que ne peut se résoudre à cette situation, propose que l'État, la RATP, le STIF et les élus locaux impliqués se réunissent rapidement pour étudier toutes les options qui pourraient permettre de réduire ce retard. Elle demande ainsi que soit envisagé, dès maintenant, un phasage permettant l'ouverture du tronçon Gare Saint-Lazare / Porte de Clichy en 2017 (puisque'il apparaît que les difficultés se concentrent hors de Paris).

- La Préfecture de police de Paris, dirigée par le préfet de police de Paris, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, est l'institution chargée d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de Paris. La police opérationnelle dans la capitale relève exclusivement de la compétence de la Préfecture de police et non du maire de Paris. Il n'y a donc pas de police municipale.
- La propreté dépend de la Direction de la Propreté et de l'Eau. Nous ferons remonter l'information auprès de cette direction pour remédier aux problèmes que vous nous avez signalés (manque de poubelles et détritit jonchant la placette Biot).

Cédric LECOMTE-SWETCHINE conclut la réunion par des remerciements à l'attention des habitants, de Pierre BOURRIAUD et des élus.